



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Saint-Etienne, le 18/08/2022

*DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA LOIRE*

Pôle Ressources et Gestion État

Pôle d'évaluation domaniale

11 rue Mi-carême – BP 502

42007 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Téléphone : 04 77 47 86 98

Mél. : ddfip42.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Erika Pallandre

Téléphone : 04 77 47 85 87

courriel : erika.pallandre@dgifp.finances.gouv.fr

Réf DS : 9352527

Réf OSE: 2022-42299-56685

COMMUNE DE MONTBRISON

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

42 600 MONTBRISON

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE A 18 D'UNE CONTENANCE DE 390 M² EN NATURE DE PARKING CLASSÉE EN ZONE AGRICOLE

ADRESSE DU BIEN : LIEU-DIT VAURE, 42 600 SAVIGNEUX

VALEUR VÉNALE : 168 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Montbrison

affaire suivie par : M. Demolier

2 – DATE

de consultation : 13/07/2021

de réception : 13/07/2021

de visite : sans visite

de dossier en état: 31/08/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession amiable.

Régularisation d'une parcelle de terrain sur la commune de Savigneux, appartenant à la commune de Montbrison et utilisée par la ST2 METALIS GROUP (partie du parking).

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Partie de la parcelle AB n° 18 d'une superficie de 390 m²

Parcelle de terrain utilisée par la sté METALIS GROUP (partie parking)

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de Montbrison

Situation d'occupation : libre de toute occupation

Origine de propriété : non précisé

6 – URBANISME - RÉSEAUX

Zone A au PLU de la commune.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 168 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

L'Évaluatrice,



Erika Pallandre
Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.